

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice

Ministère de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement

Visa :D.G.L.T.E.J.O

001293



Arrêté /M.E.R.S.E/fixant le calendrier des Examens de l'Enseignement
Fondamental et Secondaire pour l'année scolaire 2024-2025

La Ministre de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement ;

- ❖ Vu la loi n° 2022 - 023 du 17 août 2022, relatif à la loi de l'orientation du Système Educatif National ;
- ❖ Vu le décret n° 2011 - 034 du 1^{er} février 2011, portant réorganisation du Baccalauréat national, modifié par le décret n° 2011 - 334 du 18 décembre 2011, le décret n° 2016 - 130 du 12 juillet 2016, le décret n° 2018 - 005 du 10 janvier 2018 ;
- ❖ Vu le décret n° 2018 - 006 du 10 janvier 2018, portant réorganisation du diplôme du Brevet d'études du premier cycle secondaire ;
- ❖ Vu le décret n° 157 - 2007 du 06 septembre 2007, relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- ❖ Vu le décret n° 143.2024 du 06 août 2024, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- ❖ Vu le décret n° 079-2021 du 31 mai 2021, fixant les attributions du Ministre de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- ❖ Vu l'arrêté n°492 du 05 mai 2004, portant réorganisation de l'examen du concours de fin d'études fondamentales.

Arrête

Article premier : Les Examens relevant du Ministère de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement au titre de l'année scolaire 2024-2025, sont fixés selon le calendrier suivant :